

RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS SMS « LES 30 ANS DE C'EST À DIRE »

ARTICLE 1 : SOCIÉTÉ ORGANISATRICE

La société **PUBLIPRESSE MEDIAS**, Société par Actions Simplifiée (SAS), au capital social en vigueur, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro **SIRET 424 896 645 00035**, dont le siège social est situé au **4, rue Fontaine l'Épine, 25500 Morteau** (ci-après dénommée « la Société Organisatrice »), organise un jeu-concours par SMS intitulé « **LES 30 ANS DE C'EST À DIRE** » (ci-après dénommé « le Jeu »).

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Jeu est ouvert à toute personne physique **majeure** au moment de sa participation, **résidant fiscalement et physiquement dans le département du Doubs (25)**, à l'exclusion des membres du personnel de la Société Organisatrice, ainsi que de leur famille directe (conjoint, ascendants, descendants).

La participation au Jeu implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement dans son intégralité.

ARTICLE 3 : DURÉE DU JEU

Le Jeu se déroulera du **25 juin 2026 à 12h00** au **20 juillet 2026 à 23h59** (heure de Paris).

Toute participation reçue en dehors de ces dates et horaires ne sera pas prise en compte pour le tirage au sort.

ARTICLE 4 : MODALITÉS DE PARTICIPATION

Pour participer, le candidat doit :

1. Envoyer par SMS le mot-clé exact **CAD30** au numéro court **71717** depuis un téléphone mobile avec un opérateur français.
2. Le coût du SMS est de **0,75 € par envoi, plus le prix d'un SMS normal** selon les tarifs de l'opérateur mobile du participant.

Les participants sont autorisés à jouer plusieurs fois pour multiplier leurs chances de gain. Chaque SMS envoyé et validé par la plateforme technique (**SMS Vert Pro**) constitue une chance supplémentaire lors du tirage au sort.

ARTICLE 5 : DOTATION

Le Jeu est doté d'un lot unique d'une valeur totale de **1 500 €** (mille cinq cents euros). Ce lot sera remis sous la forme d'un chèque ou d'un virement bancaire unique à l'ordre exclusif du gagnant tiré au sort. Le lot ne peut donner lieu à aucune considération ou contestation d'aucune

sorte.

ARTICLE 6 : DÉSIGNATION DU GAGNANT ET TIRAGE AU SORT

Le gagnant sera désigné par un tirage au sort informatique réalisé via le logiciel d'extraction de la plateforme technique (**SMS Vert Pro**). Le tirage au sort aura lieu le **21 juillet 2026 à 11h30**. Il sera procédé au tirage au sort d'un (1) gagnant principal et de deux (2) gagnants suppléants, pour le cas où le gagnant principal ne remplirait pas les conditions du présent règlement ou ne répondrait pas dans les délais impartis.

ARTICLE 7 : INFORMATION DU GAGNANT ET REMISE DU LOT

Le gagnant principal sera contacté par la Société Organisatrice par **appel téléphonique** sur le numéro de mobile ayant servi à la participation, dans les quarante-huit (48) heures suivant le tirage au sort. Cette modalité sera confirmée par e-mail ou par courrier postal. Le gagnant disposera d'un délai de **trente (30) jours calendaires** à compter du premier contact téléphonique pour confirmer son identité, sa majorité et sa résidence dans le Doubs. Passé ce délai de 30 jours, le lot sera définitivement perdu pour le gagnant initial et sera attribué au premier suppléant.

La remise officielle du lot de 1 500 € aura obligatoirement lieu **au siège du journal C'est à dire, situé au 4, rue Fontaine l'Épine, 25500 Morteau**. Le gagnant autorise par avance la Société Organisatrice à capter et publier son image (photographie/vidéo) à des fins de couverture médiatique dans le journal et sur ses supports numériques, sans que cela ne lui ouvre d'autres droits que la remise de son lot.

ARTICLE 8 : REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION

Conformément à la réglementation en vigueur, les frais de participation au Jeu (coût de la surtaxe du SMS fixé à 0,75 € et coût du SMS normal) peuvent être remboursés sur simple demande écrite à toute personne ayant participé au Jeu et qui en fait la demande.

La demande de remboursement doit être envoyée par courrier postal affranchi au tarif standard en vigueur, à l'adresse suivante : **PUBLIPRESSE MEDIAS – Jeu SMS 30 ans – 4, rue Fontaine l'Épine, 25500 Morteau**.

La demande devra obligatoirement comporter : le nom, prénom, adresse postale du participant, son Relevé d'Identité Bancaire (RIB), ainsi qu'une copie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique indiquant la date, l'heure et le montant exact du SMS envoyé au 71717. Les frais d'affranchissement de la demande de remboursement pourront également être remboursés sur simple demande écrite conjointe (sur la base du tarif lent en vigueur). Un seul remboursement par foyer (même nom, même adresse, même numéro de téléphone) est accepté.

⚠ ATTENTION : Toute demande de remboursement de participation au jeu ne sera plus possible après le 24 juillet 2026 à 12h00 (le cachet de la poste faisant foi). Aucune

demande reçue ou postée après cette date limite ne sera prise en compte.

ARTICLE 9 : INFORMATIQUE ET LIBERTÉS (RGPD)

Les données nominatives récoltées (numéros de téléphone des participants) sont traitées de manière automatisée par la Société Organisatrice et son prestataire technique SMS Vert Pro pour les besoins de la gestion du Jeu.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à la loi « Informatique et Libertés », les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression des données les concernant. Ces droits peuvent être exercés sur simple demande écrite à l'adresse du siège de la Société Organisatrice.

ARTICLE 10 : LITIGES ET RESPONSABILITÉ

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable si, pour des raisons de force majeure ou indépendantes de sa volonté, le Jeu devait être modifié, écourté, suspendu ou annulé. Elle se réserve le droit de trancher sans appel tout cas non prévu par le présent règlement.

Toute contestation ou réclamation relative au Jeu devra être formulée par écrit et adressée au siège de la Société Organisatrice au plus tard trente (30) jours après la clôture du Jeu.

ARTICLE 11 : CONSULTATION DU RÈGLEMENT

Le règlement complet est consultable gratuitement pendant toute la durée du Jeu sur le site internet **www.publipresse.fr**.

Il peut également être envoyé gratuitement à toute personne qui en fait la demande écrite à l'adresse de la Société Organisatrice.

Fait à Morteau, le 16 juin 2026.